

**Un lieu de vie
pour des personnes qui ne peuvent plus
rester seules à domicile**



**L'Association « Maisons d'Accueil Familial
pour Personnes Agées et/ou Handicapées »
est un dispositif
d'hébergement qui permet
une alternative entre son domicile
et une maison de retraite**



**73 impasse Joseph Niepce
16000 ANGOULEME CEDEX**

Pour tout renseignement contacter :

Emilie BRACONNIER

Coordinatrice Administrative et Sociale - Association MAFPAH Charente

☎ 06.78.64.23.99

✉ mafpah.charente@gmail.com



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

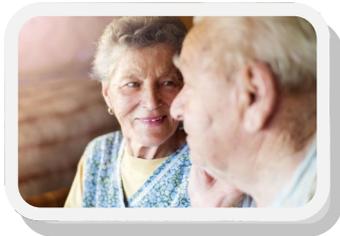
Qu'est ce que c'est ?

- 4 maisons situées sur les communes de St Séverin, Ronsenac, Charras et Dignac
- Une grande maison où vivent deux familles d'accueil qui s'occupent chacune de 3 résidents
- Etre « chez soi » au lieu d'être en institution avec le bénéfice de toutes les aides nécessaires et utiles
- Un habitat qui assure une qualité de vie et du confort grâce à l'aide d'une famille d'accueil agréée présente sur le collectif 24h/24h



Quelles sont les modalités d'entrée ?

- Prendre contact avec la coordinatrice de l'association MAFPAH Charente au 06.78.64.23.99 ou avec le service d'accompagnement à domicile du Conseil Départemental de la Charente au 05.16.09.72.62
- S'assurer de l'adéquation du projet de vie de la personne par le biais d'une visite sur site et d'une évaluation par le Conseil Départemental de la Charente



Quelles sont les conditions d'admission ?

- Etre une personne âgée et/ou une personne handicapée
- Avoir une évaluation du degré d'autonomie
- Ouvrir droit à la PCH pour les personnes handicapées

Comment fonctionne t-elle ?

L'association MAFPAH Charente emploie des familles d'accueil agréées. Deux familles d'accueil dites « principales » résident dans des logements privés situés à l'étage. Une remplaçante agréée intervient chaque semaine pendant les jours de repos et les congés.

Chaque résident dispose, au rez-de-chaussée, d'une chambre avec une salle de bain et toilettes. Les repas sont préparés par l'accueillante et pris en commun dans une salle à manger. Les familles qui veulent y venir rencontrer leur proche sont les bienvenus.

Le gestionnaire de l'association gère la location du logement et de ses charges. Il facture tous les mois aux résidents leur participation aux frais d'hébergement, d'entretien et de salaire de l'accueillante.



L'accueillante est présente de 8h00 le matin jusqu'à 8h00 le lendemain matin. Elle assure la gestion du quotidien des résidents : toilettes, tâches ménagères, courses, préparation des repas, linge, prise du traitement... Elle aide à structurer les journées pour favoriser une vie sociale et organise les règles de vie commune pour encourager la participation de chacun. La mission qui lui est confiée par le gestionnaire est de s'assurer quotidiennement du bien être des accueillis.



Elle travaille en collaboration avec les coordinatrices du Conseil Départemental et la coordinatrice des MAFPAH.